

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 104

2 février 2007

SOMMAIRE

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l.	4989	Greenridge Holdings S.à r.l.	4984
AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l.	4990	Hellafin S.A.	4967
Barla S.à r.l.	4964	Hubble Holding S.A.	4974
Barla S.à r.l.	4967	Iason Finance S.à r.l.	4989
Betulla Invest S.A.	4990	ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS	4986
B.G. Management S.à r.l.	4979	Idéal Services Proprété	4978
Biver S.A.	4992	Index Patrimoine S.A.	4982
Blue Island S.à r.l.	4975	Intelligent Engineering S.à r.l.	4987
Brown River S.à r.l.	4986	Italimpex S.A.	4991
CBH I	4988	Karp-Kneip Logistics S.A.	4979
CEREP II Investment One S.à r.l.	4976	Linx S.A.	4988
C. Karp-Kneip Constructions S.A.	4979	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l.	4985
Colmore Plaza JV S.à r.l.	4976	Mars Propco 11 S.à r.l.	4946
Cryn Finance S.A.	4967	Mobrini S.A.	4992
De Natura Rerum Holdings S.A.	4952	Monade Properties S.A.	4988
Dirbach Immo S.A.	4976	Mondi International	4988
Duisburg Holding (Luxembourg) S.à r.l.	4960	Mondi International S.A.	4988
eInvest S.A.	4987	Nicoletta International S.A.	4989
EMPoint S.à r.l.	4978	Optimal Security S.à r.l.	4976
Envilux S.à r.l.	4991	Pastelle S.A.	4990
Euro.I S.A.	4980	Pemara S.à r.l.	4985
Executive Coaching and Training S.à r.l.	4992	Petit Ours Volant S.A.	4979
Faro S.A.	4992	Procomex S.A.	4983
Fina Cold II S.A.	4984	Répilux S.à r.l.	4983
Finalin S.A.	4984	Rocazur S.à r.l.	4971
Frank Kienel S.à r.l.	4989	Strongwind Investments S.à r.l.	4978
Galile Real Estate S.A.	4985	Sword Technologies S.A.	4978
Gold Team Europe S.à r.l.	4987	TBU-3 International S.A.	4986
Gold Team Europe S.à r.l.	4987	TBU-4 International S.A.	4983
		Totalmet S.A.	4991
		Urus Corporation S.A.	4990
		Vavisto Holding S.A.	4980

Mars Propco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 122.302.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of the month of November
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MARS HOLDCO 1, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register.

represented by M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24th November 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company MARS PROPCO 11, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MARS PROPCO 11, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an unde-

terminated period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500.00 EUR has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:

- Mr Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1st March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach; and
- Mr David Brooks, vice-president, born on 2nd April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

MARS HOLDCO 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg.

représentée par M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2006, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée MARS PROPCO 11, S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARS PROPCO 11, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances. D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.00) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.00) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modifi-

cation des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (EUR 12.500,00) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:
 - M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1^{er} mars 1953 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach; et
 - M. David Brooks, vice-président, né le 2 avril 1971 à Maryland (USA), domicilié au 27, W.96th Street, USA - 10025 New York;

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Larmet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2006, vol. 440, fol. 2, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2006

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003755/242/377.

(060136691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- CRITERIA, S.à r.l., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- PROCEDIA, S.à r.l., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

both companies are here represented by:

Mr. Fabien Rossignol, lawyer, residing professionally at 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

by virtue of two (2) proxies given in Luxembourg, on 10 November 2006.

The prementioned proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of DE NATURA RERUM HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office is in Bertrange.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.
The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.
It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.
The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.
Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.
The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.
The first annual general meeting shall be held in 2007.
The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1.- CRITERIA, S.à r.l., prenamed, three hundred and nine shares	309
2.- PROCEDIA, S.à r.l., prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., «a société à responsabilité limitée», with registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164);
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);
- 3.- Mr. Gabriel Jean, lawyer, born in Arlon (Belgium), on 5 April 1967, residing professionally at 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

the company MARBLEDEAL LIMITED, a company existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 41, Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (United Kingdom).

Third resolution

The company's registered office is located at 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Fourth resolution

Mr. Gabriel Jean, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- 1.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - 2.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

en vertu de deux (2) procurations données à Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DE NATURA RERUM HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La

participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10 ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

	Actions
1.- CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164);

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Quatrième résolution

Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, est nommé en qualité de premier administrateur-délégué de la société, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 909, fol. 8, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007003944/239/304.

(060136217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Duisburg Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.244.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of November.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BELVAUX NOMINEES LTD., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trinity Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the IBC Register under the number 277320,

here represented by Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

acting as director of the company having the power to bind the company by is single signature.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DUISBURG HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Subscription - payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by BELVAUX NOMINEES LTD. prenamed, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
 - SHRM CORPORATE SERVICES, S.à r.l., with registered address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, RCS Luxembourg B 78.100;
 - Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BELVAUX NOMINEES LTD., une société de droits des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 277320, ici représentée par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, agissant en sa qualité de gérant de la société, ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature. Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en œuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: DUISBURG HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

La partie comparante BELVAUX NOMINEES LTD. précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associée unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
 - SHRM CORPORATE SERVICES, S.à r.l., enregistré à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, RCS Luxembourg B 78.100,
 - Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.J.A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 34, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007003758/220/203.

(060136331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Barla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.831.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ISERRY LUX, S.à r.l., with registered office in 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 17, 2006.

- 2) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., with registered office at Via Monte Grappa n.7, I-24121 Bergamo, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Milan, on November 17, 2006.
- 3) Ferruccio Rossi, residing at Via Liberta N. 39, Le Grazie (Portovenere), Italy, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in La Grazia, on November 17, 2006.
- 4) Federico Saruggia, residing at Via San Giacomo n.31, Como, Italy, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Milan, on November 17, 2006.
- 5) Isabella Grimaldi, residing at Via Byron 3A, I-16100 Genova, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genova, on November 17, 2006.
- 6) Alessandra Grimaldi, residing at Corso Italia, 36, I-16145 Genova, Italy, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genova, on November 17, 2006.
- 7) GRIMALDI HOLDING S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Fieschi 17, I-16121 Genova, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genova, on November 17, 2006.
- 8) Paolo Favilla, residing at Via Massena 2/A, I-20145 Milan, Italy, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genova, on November 17, 2006.
- 9) PAFINVEST S.r.l., having its registered office at Galleria Sala dei Longobardi 2, I-20121 Milan, Italy, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genova, on November 17, 2006.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the partners of BARLA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 101 831, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on July 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 947 of September 23, 2004. The Articles of Association have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1270 of November 25, 2005 (hereinafter the «Company»).

The appearing parties take the following resolutions which they require the notary to enact:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date from December 31 to November 30.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 15 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 15. The Company's financial year runs from December 1 of each year to November 30 of the following year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 1,150.- (one thousand one hundred fifty Euro).

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed with us the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ISERRY LUX, S.à r.l., dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ici dûment représentée par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2006.
- 2) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., dont le siège social est établi à Via Monte Grappa n.7, I-24121 Bergamo, ici dûment représentée par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 17 novembre 2006.
- 3) Ferruccio Rossi, résidant à Via Liberta n. 39, Le Grazie (Portovenere), Italie, ici dûment représenté par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à La Grazia, le 17 novembre 2006.
- 4) Federico Saruggia, résidant à Via San Giacomo n.31, Como, Italie, ici dûment représenté par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 17 novembre 2006.
- 5) Isabella Grimaldi, résidant à Via Byron 3A, I-16100 Genova, ici dûment représentée par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 17 novembre 2006.
- 6) Alessandra Grimaldi, résidant à Corso Italia, 36, I-16145 Genova, Italie, ici dûment représentée par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 17 novembre 2006.
- 7) GRIMALDI HOLDING S.p.A., une société de droit italien, dont le siège social est établi à Via Fieschi 17, I-16121 Genova, ici dûment représentée par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 17 novembre 2006.
- 8) Paolo Favilla, résidant à Via Massena 2/A, I-20145 Milan, Italie, ici dûment représenté par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 17 novembre 2006.
- 9) PAFINVEST S.r.l., dont le siège social est établi à Galleria Sala dei Longobardi 2, I-20121 Milan, Italie, ici dûment représentée par Eddy Perrier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 17 novembre 2006.

Les procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble auprès des autorités compétentes.

Les comparantes sus-mentionnées sont les associées de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de BARLA, S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.831, et qui a été constituée par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 947 du 23 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2005 par un acte du notaire instrumentant et ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1270 du 25 novembre 2005 (la «Société»).

Le mandataire, agissant comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 novembre.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 15. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 1.150,- (mille cent cinquante Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 46, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003954/230/78.

(060136639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Barla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.831.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1705 du 22 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007003956/230/8.

(060136640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Hellafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.481.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 novembre 2006

Le conseil, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Hellafin S.A.

Signature / N. Gjonaj

Un administrateur / Un administrateur - Director

Référence de publication: 2007004269/6817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01988. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Cryn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.225.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SIST INVESTIMENTI SAGL, R.C. numéro CH-514.4.028.506-0, une société établie et ayant son siège social au 39, Via Clementi Maraini, CH-6900 Lugano, Suisse,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 9 novembre 2006.

2) CCR INIZIATIVE SAGL, R.C. numéro CH-514.4.012.515-1, une société établie et ayant son siège social au 10, Via san Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano Paradiso, le 9 novembre 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CRYN FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), et sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'Administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont de catégorie A et B.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

F. Exercice Social - Bilan

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 12. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 7 du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SIST INVESTIMENTI SAGL, préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2) CCR INIZIATIVE SAGL, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent vingt actions	320

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A:

a) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

Administrateurs de catégorie B:

b) Monsieur Rinaldo Denti, entrepreneur, né le 22 janvier 1967 à Torino, Italie, demeurant au Via Castello, 4, CH-6913 Carabbia, Président;

c) Monsieur Tullio Frenca, consultant, né le 24 mai 1956 à Luserna San Giovanni (TO-Italie), demeurant au Via B. Ballesio, 26, I-10062 Luserna San Giovanni (TO).

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

CHESTER-CLARK LIMITED, R.C. Dublin N° 187566, une société établie et ayant son siège social au 17 Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.

- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, S. Bauchel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 47, case 8. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007003937/230/178.

(060136128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Rocazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 122.374.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Emmanuel Poulgouras, retraité, demeurant à 1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi, 133, né le 16 décembre 1923 à Athènes.

2. La société TREMBLAY ESTATE Ltd, ayant son siège social au Canada, 1400, 350-7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 3N9, immatriculée auprès du registre de commerce d'Alberta sous le numéro 204195846; représentée par Madame Pipitsa Poulgouras, retraitée, demeurant à 1060 Saint-Gilles, Chaussée de Charleroi, 133 en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 29 novembre 2006 à Mississauga, Ontario, Canada.

3. La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparant ont prié le notaire d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société ROCAZUR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social situé à France, à 83990 Saint-Tropez, Les Parcs de Saint-Tropez, Corniche Haute de l'Ay, constituée par acte sous seing privé en date du 16 mai 1990 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Saint-Tropez sous le numéro 378 922 751 et dont le capital s'élève à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille) euros divisés en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts de EUR 20,- (vingt euros) chacune intégralement libérées la «Société».

Les comparants ont requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par eux en qualité d'associés de la Société en date du 4 décembre 2006, selon lesquelles le principal établissement et le siège de direction effective et statuaire de la Société sont transférés de France vers le Grand-Duché de Luxembourg à L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 62.

Lesdites résolutions resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

Là-dessus, les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée confirme que le principal établissement et le siège de direction effective de la Société sont, à dater de ce jour, transférés de France à Luxembourg et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que le siège social de la Société est établi à L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 62.

Troisième résolution

L'assemblée approuve le bilan arrêté au 31 octobre 2006 qui restera annexé au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, accusant une valeur nette de EUR 527.487,87 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-sept cents) représentant le bilan d'ouverture (montant des capitaux propres) de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise.

Tous les actifs et passifs de la Société précédemment de nationalité française restent au profit et à la charge de la société de nationalité luxembourgeoise qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité française.

Les associés maintiennent le capital social à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) divisé en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts de EUR 20,- (vingt euros) chacune, toutes les parts restant détenues par les associés.

Quatrième résolution

La Société conserve la forme d'une société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale.

Cinquième résolution

La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés qui font partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société conserve la dénomination de ROCAZUR, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) représentée par 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur de EUR 20,- (vingt euros) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Sixième résolution

Les associés décident de confirmer le mandat des deux gérantes pour une durée illimitée à savoir:
Mademoiselle Lolita Abraham, étudiante, née le 22 avril 1985 à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), demeurant à 1640 Rhode-Saint-Genèse 13, avenue de Boesdaal et
Mademoiselle Débora Abraham, étudiante, née le 2 juillet 1983 à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), demeurant à 1640 Rhode-Saint-Genèse 13, avenue de Boesdaal et
La Société est engagée par la signature individuelle d'une des gérantes.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour accomplir toutes les formalités requises et procéder à l'enregistrement, la radiation et la publication en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective de la Société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.700,- (six mille sept cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Poulgouras, P. Poulgouras, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 80, case 7. — Reçu 5274,87 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007004532/202/134.

(060137188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Hubble Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.643.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HUBBLE HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, qui s'était réunie en date du 5 juillet 2005, à savoir:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en qualité de président;

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en qualité de secrétaire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en qualité de scrutateur.

et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suite à une erreur matérielle qui est intervenue lors de la prédite Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2005, il y a lieu également d'adapter l'article premier des statuts de la société qui a la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Fleming, C. Schmitz, G. Hornick, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 65, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 décembre 2006.

Référence de publication: 2007004523/202/36.

(060136988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Blue Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 78.670.

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Gotthard Kirschfink, employé privé, né à Eupen (Belgique) le 12 octobre 1963 (matr. 1963 10 12 151), demeurant à L-9391 Reisdorf, 7, rue de la Gare;

2) Monsieur Charles Ries, indépendant, né à Ettelbruck le 1^{er} novembre 1967 (matr. 1967 11 01 335), demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue Neuve;

lesquels comparants actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée BLUE ISLAND, S.à r.l., avec siège social à L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 351 du 14 mai 2001, pour la dernière fois modifiée suivant assemblée générale passée par-devant le notaire instrumentaire en date du 22 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1997 du 25 octobre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 78.670,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Gotthard Kirschfink, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marie-Jeanne Bouche, ouvrière, demeurant à 4B, Impasse du Berger, à L-9146 Erpeldange/Ettelbruck, ici présente et ce acceptant, les deux cent soixante-quinze (275) parts sociales lui appartenant dans la susdite société;

Le prix de cette cession de parts fera l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Deuxième résolution

Monsieur Charles Ries, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marie-Jeanne Bouche, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, les deux cent vingt-cinq (225) parts sociales lui appartenant dans la susdite société;

Le prix de cette cession de parts fera l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts pour le mettre en conformité avec la nouvelle répartition des parts:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cent euros (12.400,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80 EUR) entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Madame Marie-Jeanne Bouche, préqualifiée, possède les cinq cent (500) parts de société, soit la totalité des parts de société. Celle-ci est donc à considérer comme société unipersonnelle.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission comme gérant de Monsieur Gotthard Kirschfink, préqualifié, avec effet au 30 avril 2007.

Est nommé gérante de la société avec tous les pouvoirs pour l'engager en toutes circonstances par sa seule signature, Madame Marie-Jeanne Bouche, préqualifiée.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Kirschfink, C. Ries, M.-J. Bouche, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2006, vol. 620, fol. 19, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 décembre 2006.

P. Probst.

Référence de publication: 2007004618/4917/68.

(060136968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Dirbach Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 80.809.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 novembre 2006

1. Nomination aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an de:

- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,
- Monsieur Xavier Bettel, avocat, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,
- Monsieur Christian Larpin, directeur de société, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, 1 carrefour de rive.

2. Nomination au poste de commissaire aux comptes pour une durée d'un an de la société TRIPLE A CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place François Joseph Dargent immatriculée au registre de commerce sous le n° B61417.

3. Transfert du siège social au L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. Kronshagen

Référence de publication: 2007004564/289/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02541. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Optimal Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 69, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 77.670.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004499/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02129. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Colmore Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CEREP II Investment One S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.599.

In the year two thousand and six, on fifteenth of November,

Before Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

The company CEREP II, S.à r.l., registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n° 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP II INVESTMENT ONE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 October 2006 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial C») (the «Company»);

the articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company (the «Articles»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of articles 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Emile Dax, *clerc de notaire*, residing at Garnich (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP II INVESTMENT ONE, S.à r.l. into COLMORE PLAZA JV, S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name COLMORE PLAZA JV, S.à r.l.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française :

L'an deux mille six, le quinze novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro n° B 107.559, constituée par un acte en date du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588) (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP II INVESTMENT ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg est en cours, et constituée en vertu d'un acte reçu le 24 octobre 2006 par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»);

les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Monsieur Emile Dax, *clerc de notaire*, demeurant à Garnich (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Unique résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de CEREP II INVESTMENT ONE, S.à r.l. en COLMORE PLAZA JV, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel a désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination COLMORE PLAZA JV, S.à r.l.»

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, le 17 novembre 2006, vol. 922, fol. 48, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2006.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007004596/219/80.

(060136854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Idéal Services Propreté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.288.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004500/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02132. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.238.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004503/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02134. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 93.821.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 11 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 11 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2006.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007004257/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Strongwind Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.947.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 11 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 11 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2006.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007004259/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Karp-Kneip Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 63.995.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

KARP-KNEIP LOGISTICS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007004288/2834/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03033. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

C. Karp-Kneip Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 25.351.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004291/2834/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03041. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Petit Ours Volant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.669.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004302/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01577. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

B.G. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.208.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 16 novembre 2005: 01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de 3, route de Holzem, L-8232 Marner à 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

J.-L. Betsch

Gérant

Référence de publication: 2007004215/1611/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Vavisto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAVISTO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007004222/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02858. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Euro.I S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.392.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of November.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting is called to order at Luxembourg by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg who took the chair of the Meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Nothomb, Belgium.

The Chairman then declared and requested that it be recorded:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Liquidation of the Company.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator.
4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint DBV HOLDING N.V., a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 75, 3702AA Zeist, the Netherlands, registered with the Trade and Companies Register of Zeist under number 30138797, as liquidator (the «Liquidator»).

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing his duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may decide to distribute advances on the liquidation profits provided that all the funds necessary for the payment of the debts of the Company have been deposited on an escrow account.

The Liquidator may also sell and contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility delegate for the duration set by him to one or more persons such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (2,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée est appelée à se réunir à Luxembourg par Monsieur Gaël Castex, avocat, demeurant à Luxembourg qui prend la place de président de l'assemblée.

Le président nomme comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb, Belgique.

Le président établit alors que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence; laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes seront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à cette assemblée et que l'ensemble des actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement averti et qu'ils ont été informé de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, de sorte qu'aucune convocation n'a été nécessaire.

(v) Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est valablement constituée et peut délibérer des points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a adopté unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de la dissolution de la société et de sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer DBV HOLDING N.V., une société constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrechtseweg 75, 3702AA Zeist, Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Zeist sous le numéro 30138797, comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, M. Nezar, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 34, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007004400/220/78.

(060136828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Index Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.324.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2006 à 14.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Karl Guénard et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION S.à r.l, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007004315/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Procomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 57.877.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 30 novembre 2006 que:

- La société RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social établi à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société en remplacement du Commissaire aux Comptes, la société ACCOFIN S.à r.l., établie à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007004314/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

TBU-4 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.920.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 novembre 2006

Le conseil, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TBU-4 INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007004265/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Répilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 112.227.

Cession de parts sociales

Entre les sousignés:

1.- La société anonyme SOFIPART S.A. ayant son siège social à L-3327 Crauthem 40, rue Lankert, ici représentée par ses administrateurs M. Claude Georges et M. Olivier Georges

ci-après qualifié le cédant, d'une part, et:

2.- M. Romain Champion, résidant au 2, Impasse de la Baronète F-57070 Metz

ci-après qualifié le cessionnaire d'autre part,

Il a été convenu que suit:

1. Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 243 (deux cent quarante-trois) parts sociales de la société à responsabilité limitée REPILUX, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.227, au prix dû. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les parts qui lui ont été cédés.

2. Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dites parts sociales.

3. Le cessionnaire prend acte de la démission de M. Olivier Georges en tant que gérant administratif de la société.

4. Le cessionnaire s'engage à acter le changement de propriétaire des parts sociales et la démission du gérant administratif en bonne et due forme par acte notarié dans les meilleurs délais.

5. La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple exemplaire à Livange, le 12 décembre 2006.

Signature / Signatures

Le cessionnaire / Le cédant

Référence de publication: 2007004304/7130/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04123. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Greenridge Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.406.

—
EXTRAIT

L'adresse de M. Paul Simmons, associé de la Société, né le 12 novembre 1971 à Staines (Royaume-Uni), est située au 60 A Finchley Lane, Londres, NW4 1DJ (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007004309/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Finalin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.612.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 20 novembre 2006

Le conseil, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FINALIN S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007004271/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Fina Cold II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.661.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 novembre 2006

Le conseil, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINA COLD II S.A.

Signature / N. Gjonaj

Administrateur / Administrateur - Directeur

Référence de publication: 2007004268/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.416.375,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.485.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004181/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02004. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pemara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007004432/220/10.

(060136845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Galile Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 112.437.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 décembre 2006 les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Madame Géraldine Schmit, Monsieur Philippe Vanderhoven et Monsieur Christophe Davezac de leur poste d'administrateur et décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Monsieur Michaël Nycek, employé privé, né à Creutzwald (France), le 15 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- La société INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A.H., société anonyme holding de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C. Luxembourg B 45.317, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Angelo Zito.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012 statuant sur les comptes de l'année 2011.

L'Assemblée prend acte de la démission de la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C. Luxembourg B 52.618.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007004443/1429/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS, Société en commandite simple.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.525.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44640 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007004105/211/8.

(060136062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Brown River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.736.

Extrait des résolutions du Gérant Unique du 11 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 11 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2006.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007004260/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

TBU-3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.949.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 novembre 2006

Le conseil, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TBU-3 INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007004263/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

eInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.767.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1746 du 6 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour eInvest S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007004775/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02400. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Gold Team Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.522.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004742/5732/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04323. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.890.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004756/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02421. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Gold Team Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.522.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 décembre 2006.

Référence de publication: 2007004740/5732/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04328. - Reçu 89 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

CBH I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.097.300,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.153.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006 et remplacent la version erronée de ces documents déposés au Régistre de Commerce et des Sociétés, le 20 juillet 2006, référence L060072032.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBH I

Signature

Référence de publication: 2007004722/2508/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08618. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Mondi International, Société à responsabilité limitée,

(anc. Mondi International S.A.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007004052/1115/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02495. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Linx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 90.235.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004054/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Monade Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.239.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007004056/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01532. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.055.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 novembre 2006

Le conseil, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au nouveau siège, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NICOLETTA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007004274/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01983. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Iason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005254/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02318. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060137017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 882.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003958/242/11.

(060136725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Frank Kienel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.111.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Référence de publication: 2007004264/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04104. - Reçu 93 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Urus Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 33.262.

—
EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 22 novembre 2006 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Daniel Schutz, directeur délégué, demeurant 1, avenue Le Notre, F-92420 Vaucresson (France) à la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004207/520/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pastelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.546.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007004084/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05676. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Betulla Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 67.124.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1727 du 24 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007003965/230/8.

(060136450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.810.

Il résulte de la résolution du 13 octobre 2006 prise par l'associé unique que:

- A été révoqué avec effet au 13 octobre 2006 en tant que gérant de la Société, Monsieur Michael Alan Coke.
- A été nommé pour une durée illimitée le gérant suivant en remplacement, avec effet au 13 octobre 2006: Monsieur Rohn Thomas Grazer, né le 25 novembre 1956 en Californie (USA), demeurant au 1025, Borrette Lane, 94558 Napa, Californie, USA. Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004082/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Totalmet S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.380.

AUDIEX S.A., sise au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004041/534/11.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Italimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Luca Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00316 Rome, Via Alfredo Fusco 104,

Président et administrateur-délégué

- Monsieur Eude Antonio Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84

- Monsieur Matteo Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Via Flaminia 429

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Giovanna De Michele in Maccaferri, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004079/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Envilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4579 Differdange, 36, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.074.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007004085/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05675. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Mobrini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 37.646.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004057/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03229. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Faro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.679.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007004083/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05677. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Executive Coaching and Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 11, rue Tony et Charles Hansen.
R.C.S. Luxembourg B 107.056.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

S. Benamor.

Référence de publication: 2007004086/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05674. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Biver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 60.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 décembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007004099/231/11.

(060136285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.
